



**ELECTION PRESIDENTIELLE
10 et 24 avril 2022**

PROPAGANDE ELECTORALE

**Quantités maximales de documents électoraux à rembourser,
par tour de scrutin et par candidat**

Circulaire INTA2129607C du 30 septembre 2021 relative à l'impression et à la mise à disposition des bulletins de vote et mémento à l'usage des candidats (27/01/2022)

Quantités indicatives estimées en fonction du nombre d'électeurs inscrits sur les listes électorales des communes du département de l'Aveyron et du nombre de panneaux d'affichage prévu dans chaque collectivité

Les quantités définitives seront communiquées après publication au journal officiel de la liste des candidats au 1^{er} tour de l'élection soit après le 4 mars 2022.

Déclarations (professions de foi)

229 543

Les déclarations sont produites à partir de papier de qualité écologique, d'un grammage compris entre 70 et 80 grammes par mètre carré, d'un format fermé de 210 x 297 millimètres (article 18 du décret du 8 mars 2001 et R29 code électoral) c'est-à-dire un format ouvert de 297 x 420 millimètres.

Les déclarations sont livrées pliées à l'unité et non pas encartées les unes dans les autres.

Affiches : (professions de foi)

Le nombre d'affiche équivaut au nombre d'emplacements réservés à l'affichage électoral dans les communes du département.

Grand format 594 x 841 millimètres (A1)

459

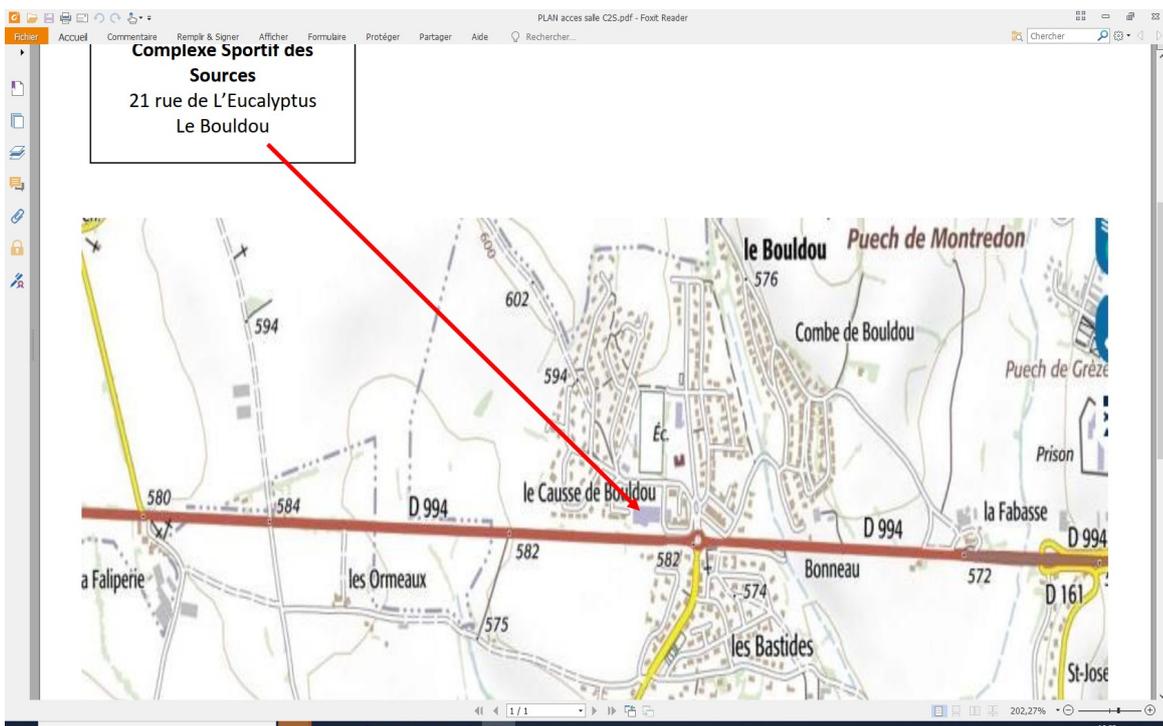
Petit format 297 x 420 millimètres:

459

Modalités de livraison de la propagande électorale, lieu, dates et conditionnement

Lieu de livraison (régie préfectorale) :

Complexe sportif des sources
Salle Polyvalente Fontneuve
21 rue de l'Eucalyptus
Le Bouldou
12 510 Druelle – Balsac



Date de livraison des documents :

Pour le 1^{er} tour de l'élection présidentielle

- ♦ le lundi 28 mars 2022 de 9 heures à 12h30 et de 13h30 à 16h30
- ♦ le mardi 29 mars de 9 heures à 12h30 et de 13h30 à 17 heures.

Pour le second tour de l'élection présidentielle :

- ♦ le mardi 19 mars de 8 heures 30 à 12 heures

Conditionnement

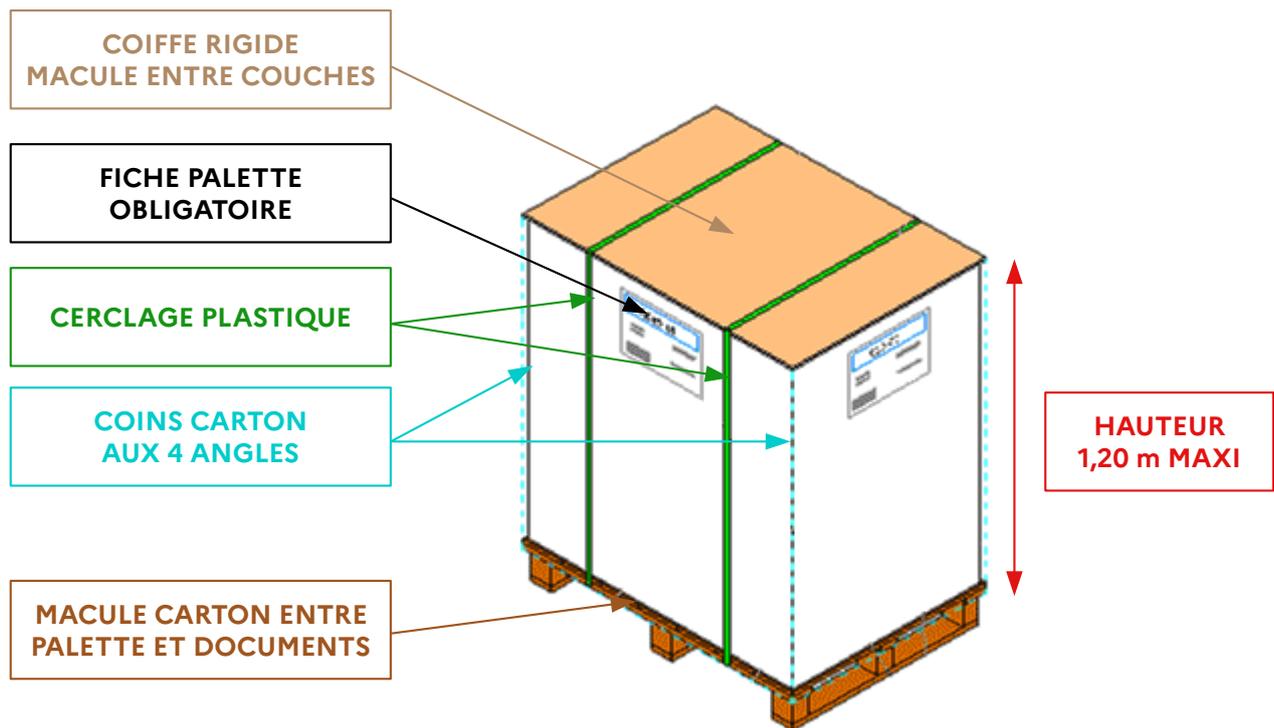
ÉLÉMENTS DU BON DE LIVRAISON :

- Nom du parti et du candidat.
- Nombre de palettes.
- Quantité.
- Type de documents (déclarations)

CRITÈRES DE CONDITIONNEMENT :

Le respect de ces critères est impératif.

- Mise en carton sur palette 80*120 identifiée avec fiche palette.
- Un seul candidat par palette.
- Paquets bien talonnés de 1 000 ex avec un élastique ou lien papier uniquement (sans film rétractable et sans intercalaire).
- **FILMER** la palette + **CERCLAGE** plastique.



Le filmage de la palette devra assurer le maintien des documents lors du transport (4 coins carton à filmer avec la palette)

Ajouter la mention « NE PAS GERBER » (sur au moins 2 faces de la palette).



**PRÉFET
DE L'AVEYRON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

IMPRIMEUR :

FICHE DE LIVRAISON

ELECTION PRESIDENTIELLE
tour :

DECLARATIONS

NUMERO ET NOMBRE DE PALETTES	
NOM DU PARTI	
NOM DU CANDIDAT	
QUANTITE LIVRÉE	